



Litiges avec un garagiste

Par Dany

Bonjour,

Après un contrôle technique, j'ai dû effectuer des réparations sur mon véhicule. Je me suis adressée à un garagiste. Le devis a été oral. Les réparations ont soit disant été faites. Mon véhicule est repassé au contrôle technique et j'ai pu avoir l'aval du contrôle.

J'ai réclamé la facture au garagiste. Ce dernier n'a pas voulu me la donner, sous prétexte qu'il m'a échelonné les paiements, et qu'il serait obligé de payer la TVA tout de suite. J'aimerais connaître les réparations qui ont été effectuées. Est-ce normal de ne pas avoir de facture ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Dany.

Par morobar

Bonjour,

Est-ce normal de ne pas avoir de facture ?

Non

Mais effectivement l'émission de la facture va impliquer le paiement de la TVA (TVA sur les débits) et remettre en cause l'échelonnement des sommes dues.

A vous de voir.

Par Dany

Bonjour,

Merci pour votre message.

Donc le fait de ne pas obtenir de facture n'est pas normal !

J'ai déjà effectué des travaux sur ce véhicule par un autre garagiste, et je n'ai pas eu de problème pour avoir une facture.

Comment puis-je faire pression pour obtenir cette facture ?

Car si je lui cite l'Article L441-3 du Code de commerce, le bonhomme va certainement me rire au nez. (Gueule de filou, j'aurais dû me méfier).

En plus, je suis sûre qu'il a voulu m'amadouer en me proposant un paiement en quatre fois sans frais, et qui en plus n'a pas fonctionné !!!

Encore merci.

Dany.